

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 9 février 2017 à 18h30 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
6	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Départ après la 28 <sup>ème</sup> délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 15 <sup>ème</sup> délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
14	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
17	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
23	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
24	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
25	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
26	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
29	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
30	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
31	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
32	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
33	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
34	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
35	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
36	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
37	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
38	MERY	T	Eudes BOUVIER	
39	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
40	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
41	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
42	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
43	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
44	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
45	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
46	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
47	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
48	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
49	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

50	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir de Corinne CASANOVA
51	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
52	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
53	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
54	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
55	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
56	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
57	VOGLANS	T	Martine BERNON	

28 communes présentes

## Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint des Services
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Laurent LAVAISIERE	Directeur du pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Olivier VERDENAL	Responsable du service Finances
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 261 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 57 présents (55 titulaires et 2 suppléants), et 64 votants.

### DECHETS

#### Harmonisation des tarifs composteurs pour 2017

Monsieur le Président indique qu'actuellement, les tarifs de mise à disposition des composteurs individuels ne sont pas harmonisés sur le nouveau territoire Grand Lac. En effet, sur les ex-territoires de la Chautagne et de la CALB, le tarif était de 15,00 € alors que le secteur de l'Albanais, par le biais du SITO, avait des tarifs différenciés selon la nature du composteur et son volume à savoir 15,00 € ou 25,00 €.

Aussi, comme proposé par le groupe de travail déchet pour la fusion réunie le 26 septembre 2016, il est proposé d'harmoniser les tarifs pour 2017 sur l'ensemble du territoire de Grand Lac et d'ainsi retenir la proposition d'un tarif unique des composteurs individuels à 15,00 € pour tous les composteurs distribués aux particuliers sur l'ensemble du territoire Grand Lac.

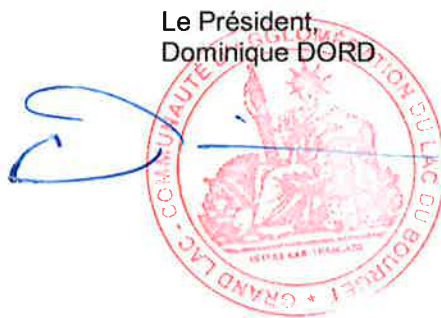
Ce tarif permet également d'harmoniser les tarifs actuellement pratiqués sur l'ensemble du département de la Savoie par de nombreuses autres collectivités.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE l'harmonisation des tarifs de mise à disposition des composteurs sur l'ensemble du territoire Grand lac,
- FIXE le tarif des composteurs individuels à 15 €.

Aix-les-Bains, le 9 février 2017

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 55
- Votants : 63
- Pour : 63
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Déchets - Harmonisation des tarifs composteurs pour 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 14/02/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/02/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1736 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170209-d1736-DE

---

**Date de décision :** 09/02/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement